



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est par la présente donné :

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée a adopté, en séance ordinaire le 9 septembre 2024,

- **le premier projet de règlement numéro 2006-08-31** amendant le règlement de zonage numéro 2006-08 :
 - En agrandissant la zone 20 HA à même la zone 45 ZC
 - En agrandissant la zone 21 HA à même la zone 45 ZC

QU'une séance de consultation se tiendra le **lundi 30 septembre 2024 à 18 h 30** au centre Clairence-Minville, au 3, St-François-Xavier Est, Grande-Vallée;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité au www.grande-vallee.ca/municipalité/règlement ou à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau.

Donné à Grande-Vallée, ce 10^e jour de septembre 2024


Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grande-Vallée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 10 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de septembre 2024.


Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et Greffière-trésorière